

REGLEMENT DE L'EPREUVE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ANGERS GUINGUETTE - Samedi 30 mai et dimanche 31 mai 2026 - Angers

PRESENTATION DE L'EPREUVE

A l'occasion de la 5^{ème} édition de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise « Angers Guinguette » samedi 30 mai 2026 et dimanche 31 mai 2026. Angers Guinguette est une manifestation cycliste ouverte à tous les personnes de plus de 12 ans sur inscription.

Angers Guinguette se décline en deux parcours :

- Autour de la Mayenne – 31,3 km
- Entre Loire et Ardoise – 44 km

C'est une randonnée cycliste conviviale ponctuée de haltes festives dans plusieurs guinguettes du territoire, avec des dégustations et des animations sportives et ludiques. Le parcours s'effectue en suivant le tracé fourni par l'organisateur, auquel s'ajoute une signalétique temporaire mise en place pour l'événement.

1. Respect du code de la route et règles de sécurité

Le parcours d'Angers Guinguette se déroule sur voies vertes mais aussi sur voies et chemins ouverts à la circulation. Les participants doivent emprunter ce parcours dans le strict respect du Code de la route. Si quelques aménagements sont installés sur ces parcours et que des signaleurs sont postés à quelques carrefours afin d'optimiser la sécurité des cyclistes participants, cela ne donne aucune priorité de passage aux participants. Ils ne bénéficient pas d'un usage unique de la voirie : ils sont priés d'adopter une allure modérée, de laisser la priorité aux piétons et de respecter toute signalisation (feux, panneaux...).

2. Equipement

Chaque participant s'engage à utiliser un vélo en état de fonctionnement. Il est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur de son vélo ainsi que de son entretien.

Chaque participant est responsable de son vélo et doit veiller à l'anti-voler. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vols qui pourraient survenir en conséquence de l'événement.

Le port d'un casque attaché est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, et vivement recommandé pour les plus de 12 ans.

Les carrioles et vélos cargo sont autorisés sur le parcours « Autour de la Mayenne » uniquement.

Il est conseillé, pour les participants qui le peuvent, de se munir d'un téléphone portable et d'un support téléphone pour vélo (à positionner sur le guidon) afin de pouvoir suivre le parcours fourni par l'organisateur sur leur GPS en toute tranquillité.

3. Conditions d'inscription

L'ouverture de la billetterie d'Angers Guinguette est fixée au 4 décembre 2025.

Pour participer à l'événement, chaque participant doit procéder à son inscription individuelle, via le site officiel de Nature is Bike (<https://natureisbike.com/>), en choisissant l'une des deux formules et le parcours souhaité. L'inscription est confirmée après validation du paiement.

Deux formules de restauration/rafraîchissement sont proposées au moment de l'inscription, à consommer dans les guinguettes partenaires :

- Formule n°1 : 1 déjeuner + 1 boisson + 1 goûter = 20€.
- Formule n°2 : 2 boissons + 1 goûter = 9€. Les participants sélectionnant la formule n°2 doivent prévoir et apporter leur propre pique-nique (déjeuner en guinguette non inclus dans cette formule).

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des 4000 places disponibles repartis sur les 5 possibilités.

Angers Guinguette est une randonnée cycliste ouverte à tous. Le parcours est adapté pour les adultes et enfants **à partir de 12 ans**. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte responsable.

4. Informations pratiques

L'accueil des participants se fera à partir du samedi 30 mai au point d'enregistrement, sur le site du Festival du Gravel de Nature is Bike, au Lac de Maine à Angers. Les départs s'effectuent entre 9h et 11h30, selon l'horaire choisi lors de l'inscription.

Le dernier retour des participants est prévu à 18h30, sur le site du Festival du Gravel de Nature is Bike, au Lac de Maine à Angers.

5. Dispositif de sécurité et de secours

Une équipe de secours mobile sera présente sur le parcours. Les consignes de sécurité seront transmises à tous les participants avant leur départ. Ils s'engagent par leur participation à respecter ces consignes.

6. Nature is Bike est un événement éco-responsable

En s'inscrivant à « Angers guinguette », tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que les parcours traversent. Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur les parcours. Des poubelles seront mises à disposition des participants sur le Village Nature is Bike au Lac de Maine et aux différentes haltes.

7. Droit à l'image

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que les participants donnent leur accord à Destination Angers et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike, pour utiliser leur image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises le weekend du 29 & 31 mai 2026, **sauf s'ils s'y opposent** (opposition à l'utilisation des images à signifier formellement par courrier à l'attention de Monsieur le Directeur Général, Destination Angers / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02).

Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéo, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 29 mai 2026.

Les participants seront notamment photographiés par notre prestataire photorunning, ces photos seront disponibles et accessibles après l'événement. Elles pourront également être réutilisées dans le cadre de la promotion de l'événement.

8. Traitement des données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation " Nature is Bike ". Destination Angers, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Directeur Général, Destination Angers / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

9. Assurances

Destination Angers, organisateur de Nature is Bike, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike. Il incombe aux autres participants de vérifier leurs assurances et il relève de leur responsabilité de souscrire les assurances leur apportant les garanties « Responsabilité civile ».

Les participants peuvent souscrire à une individuelle accidents pour les participants occasionnels non licenciés auprès de la FFC pour une ou deux journées. Les montants d'adhésion sont les suivants :

➤ Assurance individuelle accidents pour les participants occasionnels non licenciés à la FFC –Garanties « OPTION B + ASSISTANCE » 1 journée = 3.65€ TTC

➤ Assurance individuelle accidents pour les participants occasionnels non licenciés à la FFC –Garanties « OPTION B + ASSISTANCE » 2 journées = 6,39€ TTC

Pour consulter le détail des garanties, le document à télécharger «Assurance des Participants Occasionnels non licencié » se trouve sur le site internet : <https://velo.ffc.fr/se-licencier/assurances/>

L'organisateur adresse la liste des participants occasionnels à moins 24 heures avant le début de l'épreuve pour obtenir la garantie.

Après avoir pris connaissance des garanties individuelle accident, chaque participant est libre de souscrire des garanties supplémentaires.

10. Acceptation du règlement

Le fait de participer à « Angers Guinguette » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Toutes les informations sur www.natureisbike.com

Contact : inscriptionsparcours@natureisbike.com